

## AVIS PUBLIC DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le comité de démolition de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance publique qui aura lieu le jeudi 25 septembre 2025 à 19 h 30 en présentiel à la salle du conseil (284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet), sur la demande d'autorisation de démolition concernant l'immeuble décrit à l'adresse ci-dessous et situé dans la zone agricole 87A du plan de zonage de la Municipalité de L'Islet.

## Demande d'autorisation de démolition

Le comité de démolition de la Municipalité de L'Islet, constitué en vertu du règlement 293-2023 sur la démolition d'immeubles, a reçu une demande de démolition pour un immeuble situé au 308, chemin des Pionniers Ouest (lot 2 938 408).

Veuillez noter que le comité de démolition se réunira le jeudi 25 septembre 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil (284, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet) pour évaluer la demande.

## Formuler une opposition

Conformément au règlement 293-2023, toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général greffier-trésorier de la Municipalité:

Michel Pelletier

michel.pelletier@lislet.com

284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet (Québec) GOR 2CO

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le comité de démolition relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 8 SEPTEMBRE 2025

Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier